

Questions Pénales

CESDIP

Centre de Recherches
Sociologiques sur le Droit
et les Institutions Pénales

UMR 8183

www.cesdip.fr

Mesurer les vols personnels en France : enquêtes de victimation et statistiques de police depuis le milieu des années 1980

Questions Pénales poursuit ici la présentation des travaux sur l'évolution de la délinquance commencée avec l'homicide (septembre 2008, n° XXI-4) et les agressions non mortelles (décembre 2008, n° XXI-5). Cette livraison-ci est dédiée aux vols personnels à partir de travaux réalisés par **Renée ZAUBERMAN**, **Philippe ROBERT**, **Sophie NÉVANEN** et **Lisa MICELI** dans le cadre d'un contrat de l'Agence nationale de la recherche.

Mesurer l'évolution des délinquances est une opération pour laquelle plusieurs sources de données peuvent être mises à contribution. Les enquêtes de victimation, qui interrogent les membres d'un échantillon sur les infractions dont ils ont pu être victimes au cours d'une période donnée ont été conçues parce que toute une série de faits n'apparaissent pas dans les statistiques d'activité de la police et de la gendarmerie. C'est à la confrontation de ces deux sources que nous procédons ici pour les vols personnels.

Si l'on dispose d'une information homogène sur les vols personnels en général, les données concernant les vols violents restent plus fragmentaires.

Données et méthodes

Les enquêtes de victimation

Celles dont on dispose en France constituent un ensemble hétérogène :

- une première enquête nationale a été menée à bien par le CESDIP au milieu des années 1980 sur un échantillon de 11 000 personnes ;
- après une interruption de 10 ans, 11 enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) contenant un module de victimation ont été conduites par l'INSEE à partir du milieu des années 1990 ;
- depuis 2007, ce module a été remplacé, à la demande de l'Observatoire national de la délinquance (OND), par des enquêtes annuelles sur le cadre de vie et la sécurité (CVS) entièrement consacrées aux victimations. Ce bouleversement a été introduit pour renforcer la comparabilité des données d'enquête avec les données policières plutôt qu'avec le souci de préserver leur comparabilité dans le temps, un choix qui a rendu complexe la mise en série des résultats¹.

La première EPCVM avait touché quelque 6 000 enquêtés ; les suivantes ont concerné presque 11 000 personnes ; les deux dernières en ont interrogé jusqu'à 25 000, puis on est redescendu à 17 000 avec les CVS.

Chacune de ces enquêtes interroge sur les victimations subies au cours des deux années qui ont précédé sa passation. Elles contiennent toutes un module sur les vols personnels que les enquêtés estiment avoir subis (*personnellement, avez-vous été victime de vol ?*), les cambriolages et les vols liés aux véhicules étant examinés à part. Dans les deux dernières EPCVM, on a en outre demandé aux enquêtés qui se déclaraient victimes d'agression s'il s'agissait d'un vol violent ; dans les trois CVS, on a consacré un module autonome à cette victimation et il a été explicité qu'elle devait être exclue de la réponse concernant le vol personnel.

On aura recours, à titre de comparaison :

- aux enquêtes réalisées tous les deux ans depuis 2001 en Île-de-France par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU-IDF) qui portent sur de gros échantillons de quelque 10 500 personnes ;
- aux enquêtes locales réalisées par le CESDIP à Amiens à la fin des années 1990 et, en 2005, à Aubervilliers, Aulnay, Gonesse, Lyon et Saint-Denis pour le compte du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) ; elles ont été menées sur des échantillons de 1 000 à 5 000 enquêtés.

Les statistiques du ministère de l'Intérieur dénombrent les faits transmis par la police et la gendarmerie à la justice, à l'exclusion de ceux qui concernent les infractions de circulation, celles par imprudence et celles susceptibles des peines les moins graves (contraventions).

Méthode : pour rendre ces deux sources comparables, il faut se livrer à diverses opérations préalables :

Les enquêtes renseignent sur la **proportion d'enquêtés victimes (prévalence)** et sur le **nombre de victimations de la même sorte (multivictimation)** au cours des deux dernières années. En multipliant l'une par l'autre, on obtient un **taux d'incidence** (nombre de faits pour 100 répondants, subis au cours de la période de référence). Si l'on rapporte ce dernier taux à la population (de 15 ans et plus), on parvient à des **estimés en nombres absolus** que l'on peut enfin comparer aux données policières.

Parmi les 107 index qui constituent les catégories de classement de ces statistiques policières on retient ceux se rapprochant de la formulation des questions utilisées dans les enquêtes (pour le vol personnel, vol à la tire, autres vols simples contre des particuliers).

Dans la mesure où les enquêtes de victimation ont été créées parce que toute une série de faits n'étaient pas rapportés à la police ni découverts par elle, les enregistrements policiers se trouvent en principe en dessous des estimés d'enquête.

Pour rendre compte de cet écart, on introduit la notion d'**incidence apparente** qui ne retient que les victimations pour lesquelles les enquêtés déclarent avoir déposé plainte. Là encore, on rapporte le taux obtenu à la population de référence pour obtenir des estimés en valeur absolue comparables aux données policières.

Celles-ci doivent en principe s'inscrire dans les intervalles de confiance² des estimés d'incidence apparente. Si c'est le cas, la différence entre les deux sources s'explique entièrement par la plus ou moins grande propension des victimes à informer la police. Si, au contraire, les données policières se situent au-dessus ou en dessous des limites de l'intervalle de confiance, il faudra aller chercher ailleurs les raisons de la différence entre les deux sources.

¹ Pour un examen approfondi des problèmes posés par cette sérialisation, cf. MICELI, *et al.*, 2009.

² Les résultats d'une enquête sur échantillon n'étant extrapolables à la population que de manière probabiliste, l'intervalle de confiance – plus ou moins large selon la taille de l'échantillon – est celui qui a 95 % de chance de contenir la valeur réelle.

De moins en moins de volés dans l'ensemble de la population

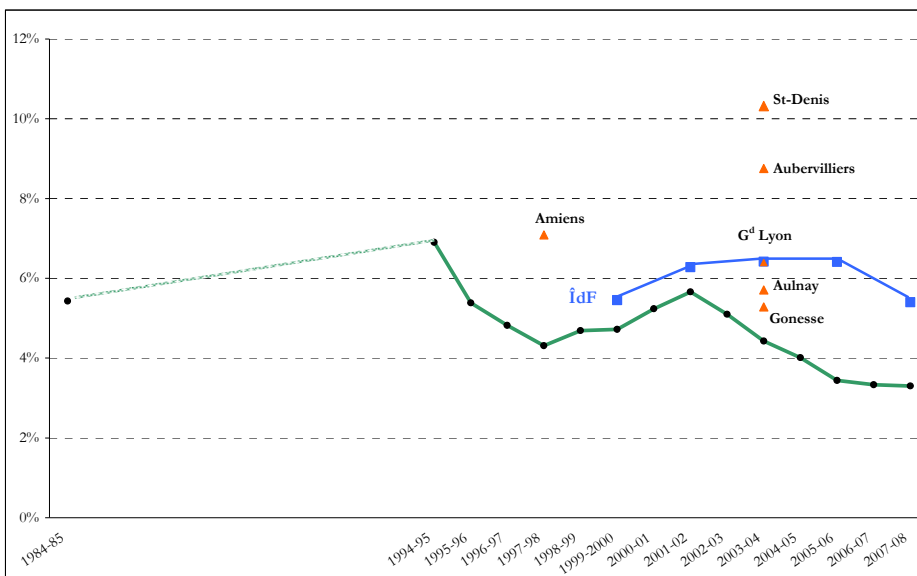
Tableau 1. Vols personnels, enquêtes nationales 1984-2008

	% de volés dans la population (prévalence)	Nombre moyen de vols par victime (multivictimation)	% de vols dans la population (incidence)
CESDIP 1984-1985	5,43	1,57	8,55
ÉPCVM 1994-1995	6,90	1,30	8,96
EPCVM 1995-1996	5,38	1,28	6,89
EPCVM 1996-1997	4,82	1,29	6,21
EPCVM 1997-1998	4,31	1,15	4,97
EPCVM 1998-1999	4,69	1,27	5,96
EPCVM 1999-2000	4,72	1,25	5,91
EPCVM 2000-2001	5,24	1,35	7,07
EPCVM 2001-2002	5,66	1,33	7,51
EPCVM 2002-2003	5,10	1,29	6,57
EPCVM 2003-2004	4,43	1,34	5,95
EPCVM 2004-2005	4,01	1,25	5,01
CVS 2005-2006	3,44	1,36	4,68
CVS 2006-2007	3,33	1,29	4,30
CVS 2007-2008	3,30	1,27	4,18

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine.

Figure 1. Vols personnels, % de victimes dans la population (prévalence), diverses enquêtes (1984-2008)



Source : CESDIP, INSEE, IAU-IDF.

Champ : Variable selon les enquêtes.

Cette victimation ne concerne qu'une petite fraction de la population résidant en France métropolitaine, moins du vingtième.

S'il est possible qu'elle ait crû entre le milieu des années 1980 et le milieu de la décennie suivante, elle a ensuite adopté une tendance à la baisse qui ne s'est interrompue que quelques années autour de 2000 (tableau 1).

Les dernières enquêtes marquent plutôt une accentuation de la chute : les prévalences observées sont les plus basses de la série.

À l'exception de l'enquête des années 1980, ces volés l'ont été en moyenne entre 1,2 et 1,4 fois en deux ans sans que l'on décèle ici d'évolution notable. De la sorte, l'incidence reproduit fidèlement le mouvement déjà indiqué pour la prévalence

Les enquêtes régionales et locales disponibles donnent à voir des prévalences qui sont toujours supérieures à celles des enquêtes nationales (figure 2), probablement parce qu'elles ont été réalisées dans des milieux très urbanisés alors que les campagnes nationales couvrent aussi naturellement des territoires peu urbanisés voire très ruraux. Ceci dit, l'allure de la courbe

francilienne ne contredit pas fondamentalement celle de la courbe nationale, même si la chute y est moins marquée et en tous cas plus tardive.

Des sources faiblement convergentes

Non seulement enquêtes et données policières se situent dans des ordres de grandeur très différents, en raison d'un taux de plainte qui évolue autour de 40 % tout au long de la période mais encore elles apparaissent très mal corrélées. Sur l'ensemble de la période, les données policières décrivent des oscillations sans tendance très claire et l'on n'y retrouve guère la claire propension à la baisse que révèlent les enquêtes. On trouve probablement là un nouvel exemple des effets des logiques organisationnelles propres de l'institution policière, qui peuvent amener – dans les différents pays où l'observation a pu être menée – les sources administratives à atténuer les mouvements de hausse ou de baisse des différentes délinquances³.

³ Pour une analyse systémique de ces phénomènes qu'il désigne comme inertie institutionnelle, cf. VAN DIJK, 2009, 48 et suiv.

Si les deux sources se rapprochent en fin de période, c'est essentiellement parce que les données policières baissent moins fortement que celles d'enquêtes.

Jusqu'en 2002-2003 (à la seule exception de 1997-1998), les statistiques policières ont enregistré (beaucoup) moins de vols que les victimes disaient en avoir déclaré. Dans les cinq dernières enquêtes, au contraire, la situation s'est inversée : les données policières dépassent de plus en plus le haut de la fourchette d'incidence apparente... autrement dit, il y aurait plus de cas enregistrés que les victimes affirment en avoir déclaré à la police.

Dans les cinq dernières enquêtes, des changements ont été introduits dans les questions sur le renvoi par la victime à la police : elles sont devenues plus précises et plus détaillées, ce qui a entraîné une révision à la baisse du pourcentage de plaintes, donc de l'incidence apparente. L'excès récent des données policières par rapport à celles d'enquête est donc peut-être plus crédible que leur déficit des années antérieures.

Comment comprendre cet excès ? Est-il dû à la présence, dans les enregistrements policiers de catégories exclues de l'enquête (les plaintes qu'ont pu déposer des volés de moins de 15 ans et celles déposées par des non-résidents comme les touristes étrangers) ? Ou bien est-il dû à l'enregistrement de vols découverts spontanément par la police sans qu'il y ait eu dépôt de plainte ? Mais ces raisons ne tiennent généralement pas une place statistiquement significative. Par ailleurs, on ne voit pas non plus pourquoi l'incertitude de la coïncidence entre catégories policières d'infractions et catégories de victimations dans les enquêtes jouerait dans des sens opposés à différents moments. Faut-il alors supposer récemment une plus grande ardeur policière à l'enregistrement systématique ; mais en ce cas, le comptage policier devrait, au mieux coïncider avec l'incidence apparente... L'instabilité des protocoles d'enquête empêche de se prononcer très fermement.

Si on en revient cependant à la comparaison avec la courbe d'incidence des vols, restent les deux constats massifs : il y a beaucoup plus de vols subis que de vols enregistrés ; la statistique policière amortit les mouvements de cette victimation.

Une baisse limitée après une longue période de hausse très marquée

Une fois terminée la comparaison des résultats d'enquête avec les données policières, on peut tenter d'utiliser la plus grande ancienneté de ces dernières pour nuancer le diagnostic de diminution de la victimation patrimoniale en le mettant en perspective sur le plus long terme.

Rétrospectivement, la statistique policière (figure 3) suggère le démarrage vers le début des années 1960 d'une puissante vague de délinquance d'appropriation : correction faite du mouvement de population, le taux de vols et de cambriolages va être multiplié par six en un demi-siècle, passant de quelque 44/10 000 à environ 298 en 2008, avec cette précision que toute la

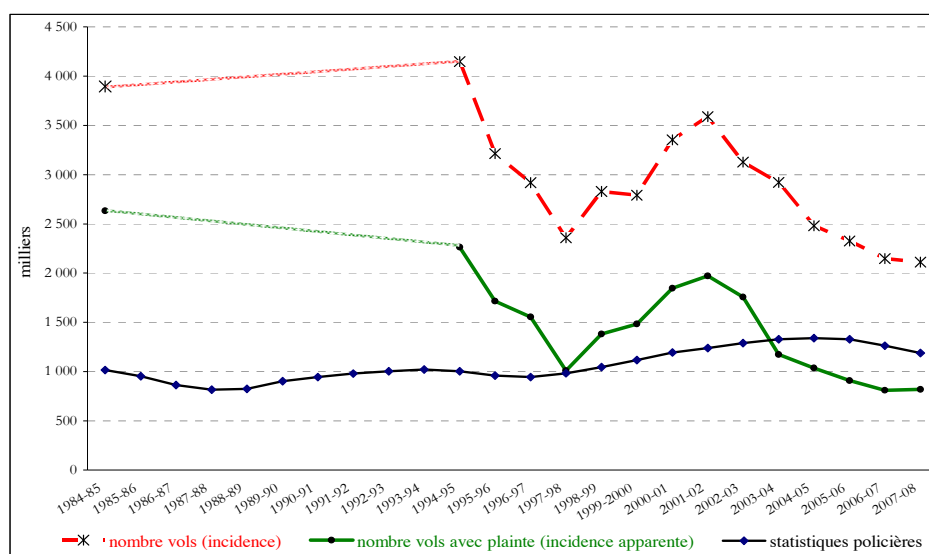
Tableau 2. Vols personnels sans violence, comparaison entre sources, en milliers (1984-2008)

		Nombre estimé de vols selon les enquêtes (incidence)	Nombre estimé de vols avec dépôt de plainte selon les enquêtes (incidence apparente)	Statistiques policières
CESDIP	1984-1985	3 895 [3 593-4 196]	2 633 [2 430-2 837]	1 016
	1985-1986			952
	1986-1987			864
	1987-1988			815
	1988-1989			824
	1989-1990			903
	1990-1991			945
	1991-1992			979
	1992-1993			1 004
1993-1994			1 022	
EPCVM	1994-1995	4 150 [3 757-4 543]	2 264 [2 050-2 478]	1 005
	1995-1996	3 213 [2 967-3 459]	1 717 [1 585-1 848]	958
	1996-1997	2 920 [2 680-3 160]	1 556 [1 428-1 684]	943
	1997-1998	2 360 [2 148-2 571]	1 009 [919-1 100]	983
	1998-1999	2 831 [2 591-3 070]	1 383 [1 266-1 500]	1 044
	1999-2000	2 791 [2 550-3 032]	1 483 [1 355-1 611]	1 116
	2000-2001	3 355 [3 086-3 623]	1 845 [1 698-1 993]	1 193
	2001-2002	3 588 [3 318-3 859]	1 970 [1 822-2 119]	1 240
	2002-2003	3 126 [2 883-3 370]	1 757 [1 620-1 894]	1 290
	2003-2004	2 923 [2 759-3 086]	1 173 [1 107-1 239]	1 328
2004-2005	2 480 [2 331-2 630]	1 038 [975-1 100]	1 339	
CVS	2005-2006	2 327 [2 143-2 510]	909 [838-981]	1 329
	2006-2007	2 146 [1 973-2 319]	811 [745-877]	1 264
	2007-2008	2 112 [1 940-2 283]	818 [752-885]	1 189

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine.

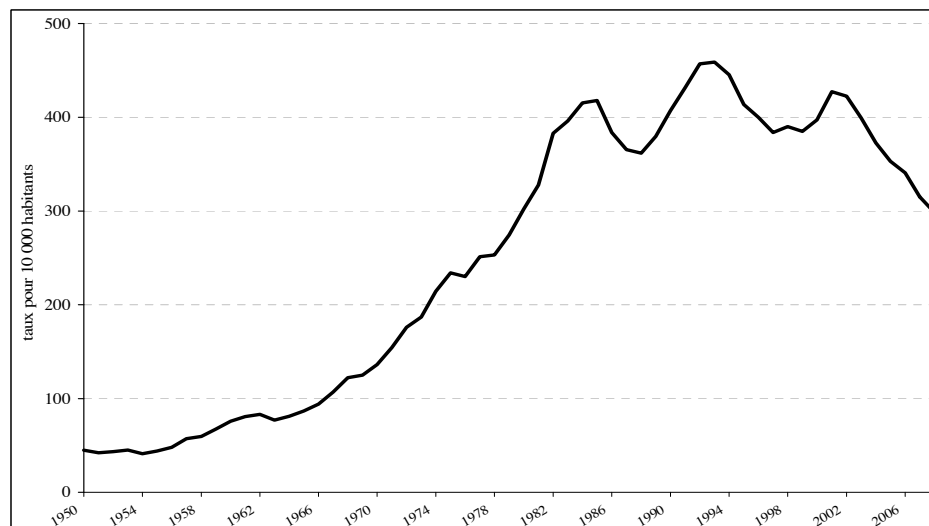
Figure 2. Vols personnels sans violence, évolutions de l'incidence, l'incidence apparente, des données policières, en milliers, 1984-2008



Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine.

Figure 3. Les vols d'après les statistiques de police et de gendarmerie, taux pour 10 000 habitants, 1950-2008



Source : CESDIP, d'après les données du ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine.

croissance de cette courbe se situe entre 1960 et 1993.

Que signifie pareil relevé ? Une plus grande propension du volé à se plaindre ? Une plus forte diligence policière à enregistrer les vols ? Ou tout simplement une croissance de ces victimations ? Ou encore un panachage des trois, mais alors dans quelles proportions ? On ne dispose pas pour la période cruciale 1960-1985 d'enquêtes de victimation susceptibles de servir de termes de comparaison.

On incrimine souvent le développement de l'assurance-vol qui aurait incité à déposer davantage de plaintes même à délinquance constante. Mais nous disposons d'enquêtes périodiques sur la diffusion de l'assurance-vol et elles renversent cette hypothèse : malgré les efforts des assureurs, cette forme d'assurance ne va se généraliser (très brutalement) qu'à un moment – la deuxième partie de la décennie 1970 – où l'essentiel de la croissance est déjà engrangé.

Quant à l'hypothèse d'une meilleure attention policière à cette délinquance, rien ne plaide en sa faveur ; au contraire, l'effondrement du taux d'élucidation des vols – 36,3 en 1950, 14,4 en 2007 – suggère que l'on s'y intéresse de moins en moins.

En raisonnant par élimination, il est donc raisonnable d'admettre une très forte augmentation en deux décennies et demie de cette délinquance d'appropriation, ce qui relativise la baisse observée pendant la période la plus récente. Les analystes relient souvent cette « explosion » de la délinquance acquisitive à l'entrée dans un modèle économique qui distribue des masses de biens et les modes de vie y afférents sans trop s'arrêter aux clivages sociaux ; les valeurs se sont recomposées autour de la possession de ces biens, devenus progressivement marqueurs de prestige social ; avec, entre autres, le travail des femmes et la poursuite de la décohérence des générations, la répartition spatiale des activités s'est organisée de manière à laisser ces biens sans surveillance : ceux qui n'y ont pas ou difficilement accès par les voies légitimes peuvent chercher à y accéder par des moyens détournés. Ainsi se sont mises en place les conditions qui ont fait de la délinquance contre les biens l'un des risques de la vie quotidienne auxquels sont massivement confrontés les citoyens.

La difficile évaluation des vols violents

Les enquêtes régionales et locales menées depuis le commencement du XXI^e siècle ont révélé qu'une importante proportion des agressions se trouvaient être en fait des vols violents. Il se trouve en effet – et il a été plusieurs fois vérifié – que spontanément les enquêtes placent les vols violents parmi les agressions plutôt que parmi les vols.

La question importe d'autant plus qu'il est souvent avancé que la baisse des vols et cambriolages serait, au moins partiellement, compensée par une croissance de ces appropriations violentes. Une meilleure protection des logements contre l'intrusion, et des véhicules contre le vol entraî-

nerait un déplacement de l'activité prédatrice : le moyen le plus facile de s'emparer des biens convoités – par exemple un téléphone portable – consisterait à l'arracher à celui qui se déplace avec.

Les neuf premières enquêtes nationales de l'INSEE ne contenaient aucune information sur cette victimisation. Les deux dernières EPCVM se sont vu ajouter une interrogation analogue à celle contenue dans

les enquêtes régionales : *lors de cette dernière agression, s'agissait-il de... vol avec violence ?* Le dispositif a été modifié dans les CVS sur deux points : un module autonome est désormais consacré aux vols violents et la formulation de la question explicite que la violence peut être physique ou verbale : *avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violence physique ou menace ?*

Tableau 3. Vols violents, enquêtes nationales, 2003-2008

	% de victimes de vols violents dans la population (prévalence)	nombre moyen de vols par victime (multivictimation)	% de vols dans la population (incidence)
EPCVM 2003-2004	0,82 [0,71-0,93]	1,56	1,28 [1,11-1,45]
EPCVM 2004-2005	0,76 [0,65-0,87]	1,52	1,16 [0,99-1,32]
CVS 2005-2006	0,98 [0,83-1,13]	1,34	1,32 [1,12-1,51]
CVS 2006-2007	1,05 [0,90-1,20]	1,45	1,52 [1,30-1,74]
CVS 2007-2008	0,75 [0,62-0,88]	1,36	1,02 [0,85-1,20]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine.

Non seulement la période observée est brève (tableau 3), mais surtout les résultats nationaux sont très en dessous de ceux recueillis dans les enquêtes régionales ou lo-

cales, malgré la fourchette très large de taux que ces dernières présentent (tableau 4).

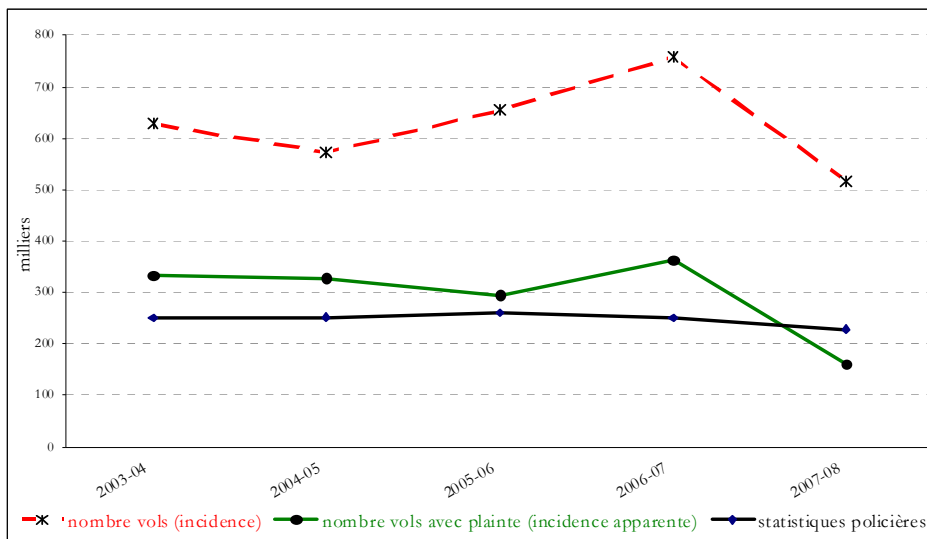
Tableau 4. Vols violents, proportion de victimes de vols violents (prévalence) dans les enquêtes régionales et locales (%)

Île-de-France 1999-2000	Île-de-France 2001-2002	Île-de-France 2003-2004	Île-de-France 2005-2006	Île-de-France 2007-2008	Forum 2003-2004				
					Auber-villiers	Aulnay-sous-Bois	Gonesse	Saint-Denis	Grand Lyon
2,57	2,48	2,19	2,70	2,43	4,83	4,10	2,49	6,55	1,76

Source : IAU-IDF, CESDIP.

Champ : variable suivant les enquêtes.

Figure 4. Vols violents (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers). 2003-2008



Source : INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine.

Cette différence ne vient-elle pas du caractère très urbain des zones concernées par les enquêtes régionales et locales ? Mais cette hypothèse n'est que très partiellement vérifiée. Dans les enquêtes nationales, les vols violents sont effectivement plus répandus dans les grandes villes, sans toutefois que les taux observés pour les unités urbaines de taille supérieure à 100 000 habitants ne dépassent 1,6, les lais-

sant ainsi clairement en dessous de ceux relevés dans les enquêtes régionales et locales.

Autre hypothèse, les différences de prévalences des vols violents entre enquêtes nationales et enquêtes locales s'expliqueraient par une moindre prise en compte dans les premières des simples tentatives. À la seule exception de Saint-Denis, la part des tentatives apparaît, en effet, plus élevée dans les enquêtes régionales et locales que

dans les CVS. Est-ce pour cela que les scores subnationaux sont supérieurs à ceux observés dans les enquêtes de l'INSEE ?

Quoiqu'il en soit, il est possible que les enquêtes nationales sous-estiment l'importance des vols violents, comme il est possible – on l'a vu dans le n° XXI-5 – qu'elles sous-estiment l'importance des agressions subies par des jeunes.

La comparaison avec les données policières (figure 4) laisse surtout voir une distance assez inattendue entre les ordres de grandeur des deux sources : comme il s'agit de violences, on imaginerait facilement un renvoi systématique à la police ou à la gendarmerie ; il n'en est rien, probablement parce que, sous ce label global, se rangent des victimisations très hétérogènes, de l'agression caractérisée d'une vieille dame au racket entre lycéens, qui n'entraînent pas toutes un renvoi systématique.

Quant à la comparaison entre données policières et estimés d'incidence apparente, on la présente à titre d'information, mais le petit nombre d'enquêtes disponibles, la faiblesse des valeurs observées et leurs fortes variations d'une année à l'autre dissuadent d'en pousser trop loin l'analyse.

Conclusion

Au total, l'évolution des vols personnels dans le dernier quart de siècle traduit une tendance globale à la baisse que les données policières sous-estiment.

Toutefois, cette baisse fait suite à un quart de siècle d'une hausse beaucoup plus violente et elle est loin d'en effacer les effets.

Le doute persiste sur l'importance des vols violents que des enquêtes régionales et locales situent à un niveau plus élevé que ne le suggèrent les enquêtes nationales.

En tout cas, on vérifie combien une mesure sérieuse de l'évolution de la délinquance suppose avant tout des protocoles d'enquête stables, dont les modifications garantissent la possibilité de comparaison et de mise en série avec les résultats antérieurs. À défaut, on est souvent réduit à se demander si l'on observe des changements réels ou des artefacts d'enquête. Tous les pays qui ont développé des dispositifs crédibles se sont astreints à une telle discipline.

Renée ZAUBERMAN (rzauberman@cesdip.fr),
Philippe ROBERT (probert@germ-cnrs.com),
Sophie NÉVANEN (snevanen@cesdip.fr)
et Lisa MICELI (lmiceli@cesdip.fr)

Pour en savoir plus :

MICELI L., NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2009, De l'instantané au long métrage. L'enquête cadre de vie et sécurité dans la série des données sur la victimisation, *Économie & Statistique*, 429, 3-28.
ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., DIDIER E., 2008, L'évolution de la délinquance d'après les enquêtes de victimisation, France, 1984-2005, *Déviante & Société*, 32, 4, 435-471.
VAN DIJK J.J.M., 2009, Approcher la vérité en matière de délinquance. La comparaison des données d'enquêtes en population générale avec les statistiques de police sur la délinquance enregistrée, in ROBERT Ph., (dir.), *Mesurer la délinquance en Europe. Comparer statistiques officielles et enquêtes*, Paris, l'Harmattan, 17-55.
ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., NÉVANEN S., DIDIER E., 2009, L'acteur et la mesure : le comptage de la délinquance entre données administratives et enquêtes, *Revue Française de Sociologie*, 50, 1, 31-62.

Diffusion : CESDIP : Isabelle Pénin
Imprimerie : Imprimerie Compédit Beauregard S.A. - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 La Ferté-Macé

Dépôt légal : 3^e trimestre 2010 ISSN : 0994-3870
Reproduction autorisée moyennant indication de la source et l'envoi d'un justificatif.

CESDIP - UMR 8183

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 Guyancourt
Tél. : +33 (0)1 34 52 17 00 - Fax : +33 (0)1 34 52 17 17

Directeur de la publication

Fabien Jobard

Coordination éditoriale

Isabelle Pénin (conception et maquette)
Bessie Leconte (relecture)

Comité de rédaction

Bruno Aubusson de Cavarlay
Corinne Balmette
Emmanuel Blanchard
Thierry Godefroy
Fabien Jobard
René Lévy
Christian Mouhanna
Laurent Mucchielli
Sophie Névanen
Geneviève Pruvost
Renée Zauberman